

Logement-Promotion immobilière

De nouveaux textes de loi et cadres organisationnels pour régir la promotion immobilière

Un débat élargi sera lancé prochainement pour la réorganisation de secteur de la promotion immobilière et la révision des garanties données tant au profit des demandeurs de logements promotionnels que des promoteurs immobiliers afin de donner une nouvelle impulsion au secteur, a annoncé le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Noureddine Moussa.

Présidant l'ouverture des travaux de l'assemblée générale du Fond de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière (FGCMPI), le ministre a indiqué que "nous nous attelons à élaborer les textes de loi et cadres organisationnels les plus performants pour régir l'activité de la promotion immobilière, et ce dans le cadre d'ateliers de travail qui auront la charge d'évaluer les textes et cadres actuels qui régissent le secteur". La promotion immobilière a connu, ces dernières années, un progrès considérable à travers les facilités accordées aux demandeurs des différentes formules de logement,

a expliqué le ministre qui a ajouté que le budget du secteur de l'habitat passerait de 132 milliards de dinars en 2006 à 165 milliards.

Le budget affecté au logement dans ses différentes formules notamment le social participatif (LSP) a atteint son plus haut niveau, représentant 2,2% du PIB, a ajouté le ministre.

Après six années d'activité, le rôle du FGCMPI n'a cessé de croître dans le domaine de la promotion immobilière en Algérie, du fait que le nombre de ses adhérents que sont des entreprises de promotion immobilière s'est décuplé pour atteindre 1.000 adhérents", a indiqué M. Moussa rappelant à ce propos que "le fond assure plus de 1800 projets immobiliers".

Créé en 1997, le FGCMPI est un organisme à caractère non commercial entré en fonction en 2000 et couvrant 44 wilayas à travers 8 directions régionales.

Pour sa part, le directeur de cet organisme, M. Mouloud Dahel a rappelé que le FGCMPI veille à la protection des intérêts des demandeurs de logements promotion-

nels auprès des entreprises de promotion immobilière publiques ou privées ainsi qu'à la vulgarisation de la formule "vente sur plan" en fournissant aux citoyens les informations nécessaires sur les procédures légales et réglementaires que toutes les parties sont tenues de respecter.

Le Fonds couvre les risques en cas de faillite du promoteur, d'incapacité de ce dernier d'achever le projet ou même d'escroquerie de sa part envers ses clients ou également ci ceux-ci se refuseraient de payer des sommes qui n'auraient pas été fixés au préalable, a souligné le même responsable. Dans pareil cas de figure, le Fonds dédommage les parties qui ont subi le préjudice découlant de la transaction immobilière.

L'AG du FGCMPI, verra l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration et l'examen du bilan financier de la caisse lors de l'exercice 2007 qui, du reste, est excédentaire de 270 millions de dinars grâce notamment aux cotisations des adhérents.